

BRUGGE X

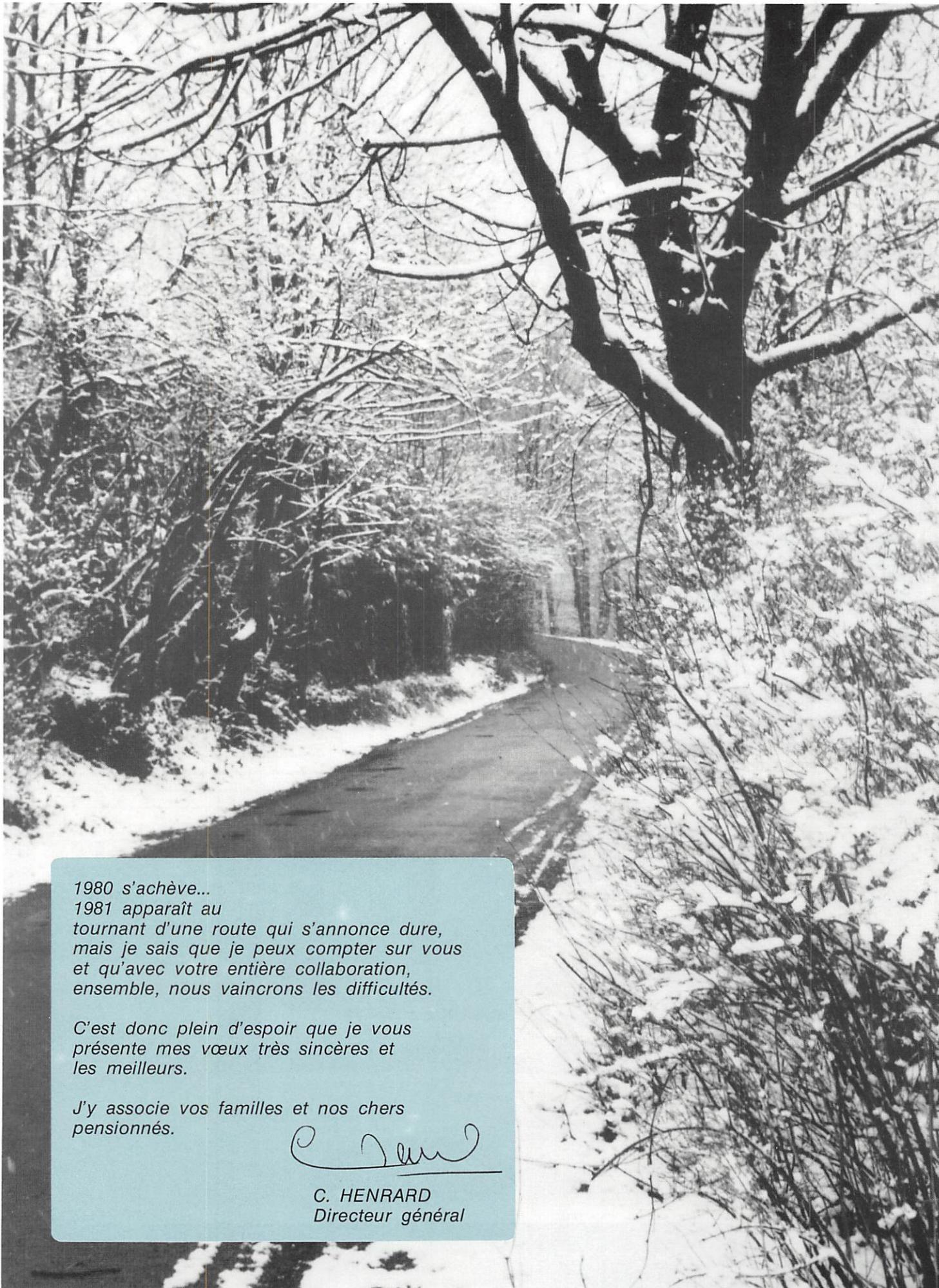
G.P.P./4/340



NOS VICINAUX



photo C.E.E.



*1980 s'achève...
1981 apparaît au
tournant d'une route qui s'annonce dure,
mais je sais que je peux compter sur vous
et qu'avec votre entière collaboration,
ensemble, nous vaincrons les difficultés.*

*C'est donc plein d'espoir que je vous
présente mes vœux très sincères et
les meilleurs.*

*J'y associe vos familles et nos chers
pensionnés.*

*C. HENRARD
Directeur général*

FAITES VERSER VOTRE REMUNERATION A UN COMPTE POSTAL OU BANCAIRE

L'année dernière, le personnel était mis au courant, par un Avis du 20 août 1979, P/Soc/521.0 : 3, de la possibilité de faire verser ses rémunérations, y compris les allocations familiales, à un compte postal ou bancaire. Il saute aux yeux que les dangers que courent nos collègues au cours du transport et du paiement de sommes considérables pourraient ainsi être entièrement éliminés. Cet aspect de la question devrait, à lui seul, suffire pour envisager, dans un large esprit de solidarité, le nouveau mode de paiement.

Mais ce que beaucoup ignorent ou perdent probablement de vue, ce sont les avantages qu'ils peuvent personnellement retirer de cette formule de paiement moderne et pratique, entrée dans les moeurs.

Ci-dessous, nous en énumérons quelques-uns.

1. La perte ou le vol de votre argent devient impossible.
2. Votre argent, disponible sans délai, peut rapporter de l'intérêt.
3. On peut retirer de l'argent 24 h sur 24, 7 jours sur 7, aux appareils électroniques pour billets de banque, qui se multiplient aux façades des établissements financiers.
4. Il y a moyen de disposer d'un crédit automatique, jusqu'à un certain montant, ce qui peut vous aider à passer vos fins de mois difficiles.
5. Vous pouvez payer vos factures au moyen de virements, ce qui vous évite des déplacements et des pertes de temps.
6. Le paiement de sommes fixes et régulières (gaz, électricité, eau, loyer, remboursement d'emprunts, etc...) peut, sur demande, être assuré automatiquement. Que d'allées, venues et oublis épargnés !
7. Vos dépenses peuvent être réglées avec des chèques, aussi bien en Belgique que dans la plupart des pays d'Europe.
8. De nombreuses possibilités d'épargne, de financement ou d'emprunt vous sont ouvertes.

Les membres du personnel qui désireraient voir verser leurs rétributions, y compris les allocations familiales, à un compte postal ou bancaire, sont priés de transmettre à leur Direction régionale une «Demande de paiement par voie scripturale», dûment complétée, datée et signée, du modèle ci-après. Le personnel de l'Administration centrale doit remettre cette demande au service P/Adm.

*
* * *

DEMANDE DE PAIEMENT PAR VOIE SCRIPTURALE

Je soussigné(e)
demeurant à
demande que toute somme qui m'est due par la S.N.C.V. au titre :

1. de rémunération, en ce compris les salaires et appointements, les primes, indemnités, gratifications et allocations diverses,

2. d'allocations familiales et avantages connexes,

soit virée au compte n°
ouvert à mon nom à (dénomination et adresse de l'agence bancaire ou de l'organisme financier)

soit virée à mon C.C.P. n°

Sauf dénonciation en bonne et due forme, la présente demande restera valable pour une période indéterminée.

Fait à, le

REMARQUE

Si la demande concerne :

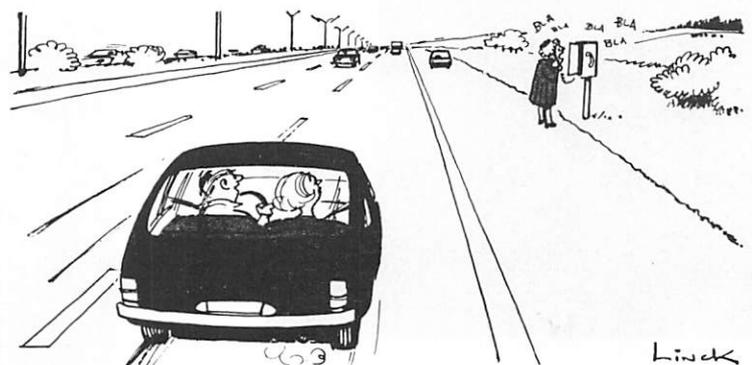
- a) uniquement le poste 1, elle doit être signée par l'agent ;
- b) simultanément les postes 1 et 2, elle doit être signée par l'agent et son épouse ;
- c) uniquement le poste 2, elle doit être signée par la personne qui a effectivement la qualité d'allocataire dans le régime des allocations familiales.

Biffer les mentions qui ne conviennent pas.



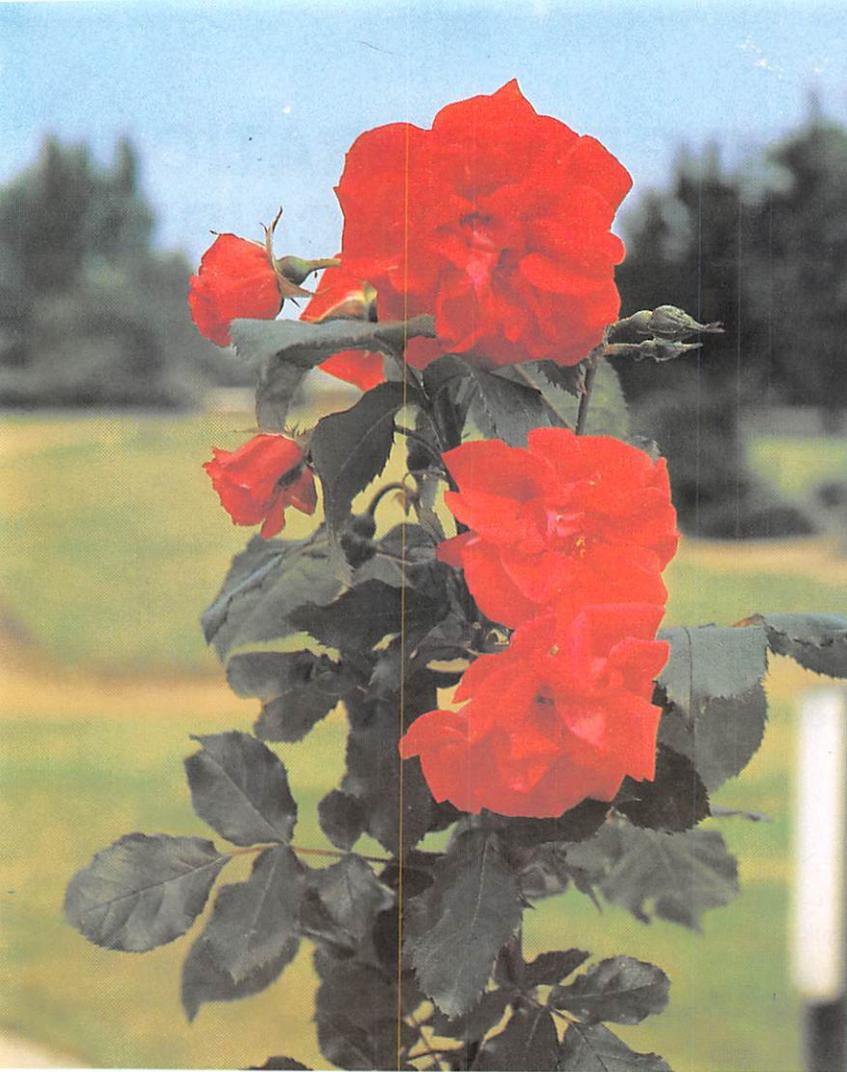
A.L.I.

Ton grand-père cherche son dentier.



Lindck

Tiens, voilà ta mère !... Elle est encore pendue au téléphone !



DITES-LE... avec des fleurs !



Les bourgeons, la floraison, les feuilles, les fleurs... c'est le miracle du jeune printemps éternel ! Aucun de nous ne peut se soustraire à l'enchantement qui nous prend chaque année lorsque revient le printemps et que, plus tard, l'été fleurit.

Du berceau au tombeau, les fleurs accompagnent les événements heureux et tristes de notre existence. Elles embellissent en grande partie nos manifestations artistiques et constituent la parure la plus recherchée de notre vie quotidienne.

Les Japonais surtout apprécient les fleurs à leur juste valeur. Ils n'ont pas leurs pareils pour aménager de petits jardins et sont à même de faire du plus petit coin de terre un ensemble féérique.

C'est aux grandes expéditions du passé que nous devons non seulement de nombreuses connaissances géographiques, des épices exotiques et des métaux précieux, mais également d'innombrables fleurs. Les explorateurs furent souvent séduits par leur beauté ou par l'appât du gain ; ils ramenèrent les plantes des tropiques pour les vendre dans leur patrie à des prix élevés.

C'est ainsi que le dahlia, le souci et le zinnia proviennent en fait des régions marécageuses situées à proximité de la ville de Mexico. Le pavot est, quant à lui, originaire de la Californie, tandis que l'azalée et le rhododendron ont été importés des Appalaches. La capucine et le liseron pourpre, connus chez nous comme plantes grimpantes depuis des siècles déjà, ont d'abord fleuri dans le bassin de l'Orénoque. La sauge, également originaire d'Amérique du Sud, n'était à l'époque qu'une petite plante chétive qui poussait sur le plateau du Brésil, où il ne pleut que rarement. Le pétunia provient du Gran Chaco et du Paraguay.

Quant à la végétation africaine, nous lui devons l'arum, qui croît de préférence dans les forêts tropicales humides. Le glaïeul et le géranium proviennent des plaines d'Afrique du Sud.

Mais les terres d'Asie constituent en fait la source la plus abondante de fleurs. L'iris bleu est apparu en premier lieu au Japon. Le chrysanthème, la plus belle fleur du Japon, est d'origine



chinoise ; transporté au Japon, il semble maintenant s'y adapter le mieux. Actuellement encore, il orne de nombreux jardins et parcs de ce pays asiatique. La primrose et l'anémone proviennent également du Céleste Empire, au même titre que la rose. Cette dernière était déjà cultivée par les empereurs chinois, il y a quelques milliers d'années, dans leurs somptueux jardins, ainsi que d'innombrables autres fleurs de grande beauté, telles le lis. Et on pourrait ainsi remplir beaucoup de pages...

Le soin que les Iraniens apportaient à leurs jardins et à leurs parcs, qu'ils appelaient «paradis», est resté légendaire. Les «Jardins Suspendus» de Babylone ont été considérés comme une des sept merveilles du monde. Lors de cérémonies hindoues, les rues sont jonchées de fleurs, les palais et les temples décorés de guirlandes de fleurs.

Ce furent les Grecs qui répandirent l'amour des fleurs à travers toute la région méditerranéenne, et c'est en Grèce que naquit l'art floral tel que nous le connaissons encore à l'heure actuelle.

La fleur poursuit sa marche triomphale à travers le temps et conquiert également la peinture. Parmi les peintres de fleurs les plus connus, nous citerons Jan van Huysum, Gérard van Spaendonck et surtout Pierre-Joseph Redouté (Saint-Hubert 1759 - Paris 1840), lequel était en outre également expert en horticulture.

Beaucoup de gens ont appris à découvrir la beauté de la fleur. Une table décorée d'un magnifique bouquet de fleurs à couleurs vives répand la bonne humeur. La fraîcheur et le charme des fleurs saisonnières créent l'harmonie dans notre jardin. N'oublions donc pas de décorer notre terrasse de fleurs et d'orner nos tables de bouquets.

Et lorsque vous voulez témoigner à quelqu'un votre amour ou votre amitié, votre estime ou votre reconnaissance, n'hésitez pas : dites-le avec des fleurs.

GROUPE DU BRABANT

Fête de 2000 jours sans accident

Le personnel de Haacht-Diegem, soit l'équipe n° 17 du Brabant, assista en grand nombre à la fête organisée à l'occasion de ses 2.000 jours sans accident, le 6 septembre 1980, dans la salle de réfectoire de l'atelier de Kessel-Lo.

Après les discours de circonstance, le dîner et les cadeaux traditionnels, un bon orchestre et une partie de danse réjouissent encore longtemps l'assistance.

CONCOURS DE SECURITE INTER-GROUPES

AU 30 SEPTEMBRE 1980

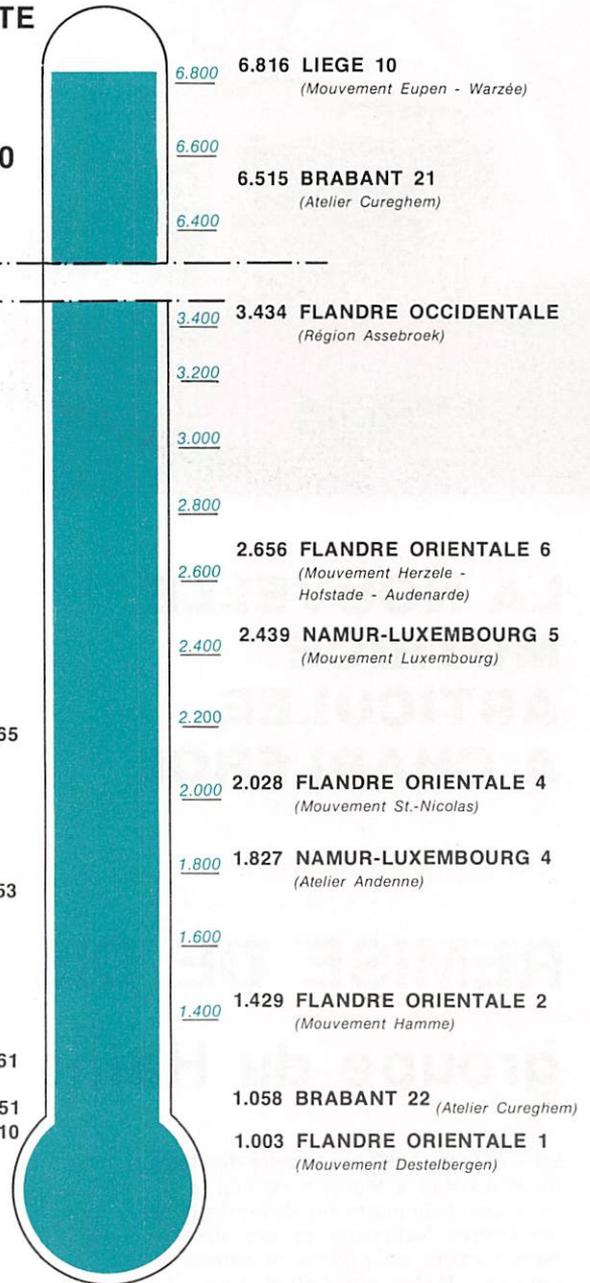
Jours sans accident

BRABANT 17 2.165
(Personnel Haacht - Diegem)

ANVERS 5 1.753
(Mouvement Malines 1)

(Atelier Kessel-Lo) **BRABANT 15** 1.261

(Atelier Cureghem) **BRABANT 23** 1.051
FLANDRE OCCIDENTALE 7 1.010
(Mouvement région Ypres)





La nouvelle motrice articulée de Charleroi.

LA NOUVELLE MOTRICE ARTICULEE A CHARLEROI

Dans notre numéro de juillet-août 1980, nous avons consacré un article à l'arrivée du prototype de la nouvelle motrice articulée de la S.N.C.V. à Ostende et nous avons signalé que le deuxième prototype était attendu à Charleroi. C'est le 14 août dernier, à 6 h, que celui-ci y arriva sur un gros camion transporteur.

Le déchargement s'effectua en présence de représentants de l'Administration centrale, du Groupe du Hainaut, des ACEC, de la B.N., de la R.T.B.F. et de la presse locale. Après la mise en état du véhicule, les premiers essais eurent lieu dans la cour même du dépôt.

Entre le 18 et le 30 août, les essais pour la mise au point des différents équipements furent poursuivis de nuit sur la ligne 90, à Fontaine-l'Evêque, entre la rue des Déportés et la ferme du Luce. On y procéda à des essais de frein très poussés, notamment en enduisant les rails de savon pour contrôler le dispositif empêchant le blocage des roues au freinage et le patinage à l'accélération. Des essais en charge, avec 13 tonnes de sabots de frein, ainsi que des essais officiels pour l'agrément du véhicule, en présence des délégués du Ministère des Communications, furent encore effectués.

Dans la nuit du 29 au 30 septembre, la voiture fut transférée à Jumet, où elle est depuis lors soumise à des tests d'endurance entre Gosselies et Charleroi Sud. C'est sur cette section que la nouvelle motrice sera bientôt mise en service «voyageurs».

REMISE DE DISTINCTIONS HONORIFIQUES

groupe du Hainaut

Le 4 octobre 1980, en la salle des fêtes du Waux-Hall à Mons, a eu lieu la remise des distinctions honorifiques dans les Ordres Nationaux et des décorations civiques pour 35 ou 25 années de service. Dans son allocution, M. Etienne, ingénieur, évoqua les projets d'avenir des transports en commun et souligna que le dynamisme d'une société dépend largement de ceux qui ont consacré leur vie à son service.

ORDRES NATIONAUX

Palmes d'or Ordre de la Couronne

MM.
Rousseau R., premier contrôleur
Debal G., premier contrôleur

Palmes d'argent Ordre de la Couronne

MM.
Larbouillat A., 1er ouvrier d'élite
Spitaels M., brigadier

Médaille d'or Ordre de la Couronne

MM.
Gaudoux R., conducteur électrique
Dejaiffe J., conducteur-receveur AB

DECORATIONS CIVIQUES

35 années de service Croix civique de 1ère classe

MM.
Foulon G., inspecteur principal adjoint
Debieve G., chef de mouvement de 1ère classe
Beukens L., sous-chef de bureau

Croix civique de 2e classe

MM.
Van Espen N., rédacteur technique
Lefrancq J., premier commis d'exploitation

Médaille civique de 1ère classe

MM.
Glineur J., ouvrier d'élite
Hendrick A., ouvrier d'élite
Dekee A., ouvrier d'élite
Bottemanne L., conducteur-receveur AB
Baudson N., receveur
Chapelle J., receveur
Castiaux M., receveur
Cornil L., 1er ouvrier qualifié
Conreur G., receveur
Coquelet J., receveur
Duhaut J., receveur
Dutrieux G., conducteur électrique
De Weweire P., receveur
Flament A., conducteur électrique
Jordens J., conducteur d'autobus
Lheureux A., conducteur électrique
Loiseau R., conducteur-receveur AB
Mercier R., ouvrier qualifié

Paul F., receveur
Populaire A., conducteur électrique
Piret V., conducteur électrique
Rennauld R., conducteur d'autobus
Scutnaire S., conducteur-receveur AB
Tubiermont L., conducteur-receveur AB
Vincent R., aubettier
Verbinnen P., conducteur-receveur AB
Wery A., receveur
Waiemberg M., conducteur électrique
Demoustier E., 1er ouvrier qualifié
Dekoker J., conducteur électrique
Druart E., conducteur-receveur AB
Lete G., conducteur-receveur AB
Lhoir G., receveur
Michel S., conducteur électrique
Mercier R., 1er ouvrier qualifié
Mathieu H., receveur
Martin M., receveur
Prunier F., receveur
Capouillez A., piocheur spécialisé
Dumont G., 1er ouvrier qualifié
Spitaels M., brigadier
Waroquier L., ouvrier d'élite
Brichart M., chef piocheur
Bricquemanne A., conducteur-receveur AB
Courtois C., piocheur
Gerin R., piocheur
Lienard A., 1er ouvrier qualifié
Montigny J., ouvrier d'élite
Schoier S., conducteur-receveur AB
Delaby F., ouvrier qualifié
Flandre W., 1er ouvrier d'élite
Mansy G., receveur
Legulier H., receveur

25 années de service
Médaille civique de 1ère classe

M. Gerny H., premier contrôleur

Médaille civique de 2e classe

MM.

Poucet A., aubettier
Brahya A., ouvrier qualifié
Hubert C., ouvrier d'élite
Leroy J., ouvrier qualifié
Pierlot Y., 1er ouvrier qualifié
Moyen R., conducteur-receveur AB
Darigny J., conducteur électrique
Hannotier O., conducteur-receveur AB
Mainil L., receveur
Noël J., receveur
Nemeghaire C., aubettier



UNE DRAISINE DE CONTROLE EN SERVICE A LA S.N.C.V.

Notre service des voies du groupe du Hainaut est équipé depuis quelques mois d'une draisine, en vue de contrôler régulièrement et scientifiquement l'état de la voie. Il s'agit d'une machine ultra-moderne qui fournit automatiquement le relevé des défauts visibles et invisibles de la voie.

Seules quelques sociétés de transport, en Europe, possèdent pour le moment un matériel aussi perfectionné. La S.N.C.V. est la première, en ce qui concerne les réseaux de chemins de fer secondaires, à en disposer.

Parmi les nombreuses possibilités du nouveau matériel, signalons :

- la mesure de l'écartement entre rails ;
- le contrôle de la régularité et de la qualité des courbes, ainsi que de l'usure de celles-ci ;
- la détection de voies affaissées, de traverses danses et d'autres déformations.

Avec un appareillage spécial, on obtient en outre un contrôle ultra-sonique des défauts internes des rails (fissures, corrosion, usure, etc...).

Toutes les données relevées sont transmises, électroniquement et consignées sur un diagramme, lequel permet de déterminer l'état réel de la voie.

La draisine de contrôle exécute son travail à une vitesse de l'ordre de 20 km à l'heure. Jusqu'à présent, le même travail était effectué de manière visuelle, à pied le long de la voie par du personnel qualifié. Avec les moyens plutôt simples dont il disposait (une canne à boule et une règle d'écartement avec niveau), ce personnel ne parvenait pas à faire plus de 250 m par heure. La différence est énorme. A noter encore qu'il n'y avait pas de trace tangible du travail effectué, ce qui n'était certainement pas de nature à favoriser un entretien efficace.

Ainsi qu'en témoignent les photos qui illustrent notre article, la nouvelle machine impose par ses dimensions. La cabine est surélevée, du fait que tout le système de mesure se trouve en dessous du véhicule.

Dans la cabine, on trouve le poste de conduite, un pupitre de contrôle du fonctionnement des mesures, une table de lecture avec les graphiques de mesure, le coffre avec l'appareillage électronique, etc. La cabine est insonorisée, bien chauffée, et comporte évi-

demment tous les autres accessoires pour faciliter le travail du personnel.

C'est une belle acquisition qui permettra de maintenir la voie dans un état impeccable, assurant ainsi un plus grand confort aux usagers.



PAGE FAMILIALE

A NOS FOURNEAUX

B. COLLIN
Diététicienne

Pour Noël, traditionnelle fête de famille, nous vous présentons un menu gastronomique équilibré.

MENU DE NOEL

(4 personnes)

*

PUNCH AU CHAMPAGNE
TOAST A L'ANGUILLE FUMEE
FILETS DE SOLE SAINT-MALO
PINTADEAU AU POIVRE VERT
COCKTAIL DE FRUITS
EN PAPILOTES

PUNCH AU CHAMPAGNE

Ingrédients :

1 bouteille de champagne brut ou de vin mousseux
1 cuiller à soupe de jus de citron
1 cuiller à soupe de sirop de fraises
2 tranches d'ananas
4 cerises cocktail glaçons

Préparation :

Répartir de la glace pilée dans 4 grands verres. Y ajouter le jus de citron et le sirop de fraises. Couper les tranches d'ananas en morceaux et les répartir dans les verres en même temps que les cerises. Ajouter le champagne. Servir très frais.

Avec cet apéritif rafraîchissant, on peut servir des toasts, garnis de tranches d'anguilles fumées et décorés de persil haché et de quartiers de citrons.

FILETS DE SOLE SAINT-MALO

Ingrédients :

2 soles
400 g de champignons
1 verre de vin blanc sec
1 bouquet garni
citron, persil, 1 cuiller à soupe de purée de tomates
1 cuiller à soupe de fromage blanc maigre
50 g de fromage râpé (gruyère)
4 crevettes roses non décortiquées

Préparation :

Tirer les soles en filets. Préparer un court-bouillon avec les arêtes, le verre de vin blanc, le bouquet garni et 1 litre d'eau.

Laisser cuire pendant 20 minutes. Filtrer le bouillon.

Rouler les filets de sole et les pocher pendant ± 10 minutes dans le court-bouillon. Laisser le bouillon se réduire de moitié. Laisser fondre une noisette de margarine de régime, y ajouter les champignons, le jus d'un citron et 100 cc d'eau. Laisser cuire pendant quelques minutes.

Déposer 2 filets de sole par personne dans des rapiers individuels.

Tenir au chaud.

Préparer la sauce à base de court-bouillon, de margarine de régime et de farine. Assaisonner. Y ajouter les champignons ainsi que le fromage blanc et la purée de tomates. Verser cette sauce sur le poisson et parsemer de fromage râpé. Passer quelques minutes sous le grill ou au four.

Servir ce plat décoré d'une crevette non décortiquée et de persil, accompagné de purée de pommes de terre gratinée (pommes de terre, lait écrémé ou lait enrichi d'huile de maïs, margarine de régime).

*

PINTADEAU AU POIVRE VERT

Ingrédients :

2 pintadeaux
1 cuiller à soupe de poivre vert
400 g de petits pois surgelés
4 fonds d'artichauts
1 verre de vin blanc sec
oignon, thym, laurier
1 cuiller à soupe de fromage blanc maigre

Préparation :

Farcir les pintadeaux avec un mélange de fromage blanc maigre, du persil haché, un oignon haché et 1 cuiller à café de poivre vert écrasé.

Dorer les pintadeaux.

Envelopper chaque pintadeau avec 1 feuille de laurier, 1 branche de thym et le reste du poivre vert dans un papier d'aluminium.

Cuire pendant ± 25 minutes dans un four chaud (200°).

Enlever le papier d'aluminium et mettre les pintadeaux avec le jus et le poivre vert dans une cocotte. Laisser refroidir. Dégraisser. Chauffer les pintadeaux, y ajouter le vin blanc et lier la sauce avec un peu de maïzena.

Préparer les petits pois comme d'habitude. Chauffer les fonds d'artichauts dans de l'eau citronnée.

Déposer sur un plat de service les pintadeaux en les entourant des fonds d'artichauts remplis de petits pois.

Arroser de sauce, décorer de persil.

Servir avec des pommes persillées.

*

COCKTAIL DE FRUITS EN PAPILOTES

Ingrédients :

2 grandes oranges
1 ananas frais
200 g de fraises surgelées
1 cuiller à soupe de sucre
1 cuiller à soupe de rhum

Préparation :

Couper les oranges en deux, les vider et couper la chair en dés.

Peler l'ananas et couper la chair du fruit en dés. Laisser dégeler les fraises.

Mélanger les 3 fruits et y ajouter 1 cuiller à soupe de rhum. Laisser macérer pendant 1 heure au frais.

Partager cette salade dans les oranges vidées et envelopper chaque demi-orange dans un papier d'aluminium. Former des papillotes.

Avant de servir, placer les papillotes pendant 10 minutes dans un four à ± 200°.

Pour servir, ouvrir les papillotes et verser du rhum flambant par dessus.

SOLUTIONS DES JEUX N° 207

1. C'est le téléphone n° 6.
2. Les carrés \subseteq et U.
3. Le chiffre XII doit être en bas au centre.
4. Italie - France - Allemagne - Grande-Bretagne.

PALMARES

4 bonnes réponses :

DEGUEE Philippe - ? ans
GEUNS Guido - 12 ans
DIERICKX Martine - 15 ans

3 bonnes réponses :

DELHAYE Nathalie - 11 ans
BECKERS Ariane - 14 ans

1 bonne réponse :

MUYLAERT Ronny - 14 ans
GALLEZ Nathalie - 14 ans

SOLUTIONS DES JEUX N° 208

1. La figure B.
2. Le nombre 527.
3. Non, on ne peut pas former la figure A.

PALMARES

3 bonnes réponses :

MEULEMANS Els - 12 ans

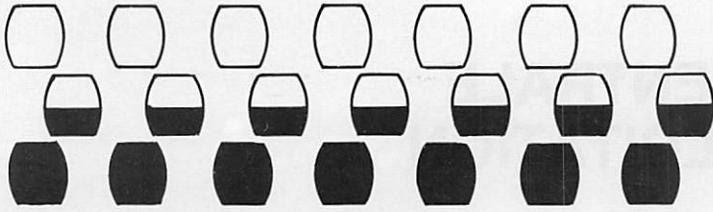
2 bonnes réponses :

DIERICKX Martine - 15 ans

N'oubliez pas d'envoyer chaque fois la réponse à tous les jeux. Le gagnant sera celui qui totalisera le plus de points ; soit un point par réponse exacte. Bientôt nous verrons qui gagne pour 1980 !

LE COIN DES JEUNES

UNE SUCCESSION COMPLIQUEE



Un vigneron meurt et laisse à ses trois fils 21 tonneaux dont : 7 sont pleins de vin, 7 à moitié pleins et 7 vides.

Cet héritage doit être partagé entre les 3 fils de manière à ce que chacun reçoive la même

quantité de vin et le même nombre de tonneaux. Mais le vin ne peut pas être transvasé, car cela pourrait nuire à sa qualité. Comment peut-on faire le partage ? Essayez de répartir les 3 lots.

Saurez-vous placer correctement les villes à leur place ?



Connaissez-vous les noms de ces silhouettes d'animaux ?

Vite, envoyez vos réponses à «Nos Vicinaux», 14 rue de la Science, 1040 Bruxelles. Notez bien vos nom - prénoms - âge - adresse - localité et la fonction de votre papa, ou de votre maman, à la S.N.C.V.

PRESSIION ARTERIELLE ET ASSURANCE-VIE

Dans notre pays, toute personne qui désire souscrire à une assurance sur la vie, doit se soumettre à un examen médical qui comporte notamment la prise de la pression artérielle.

C'est pour cette raison que les Compagnies d'Assurances ont pu établir des statistiques portant sur une vingtaine d'années et qui indiquent l'espérance de vie à un âge déterminé (c'est-à-dire le nombre d'années (en moyenne) qu'un individu peut encore espérer vivre en fonction de sa pression artérielle. Les résultats de ces statistiques sont repris dans le tableau ci-dessous :

PRESSION ARTERIELLE	AGE		
	35 ans	45 ans	55 ans
Pression artérielle normale	42	32	24
130/90 mmHg	38	29	23
140/90 mmHg	33	26	20
150/100 mmHg	25	21	18

On constate donc qu'un individu de 35 ans a, en moyenne, une espérance de vie de 42 ans si sa pression artérielle est normale.

Par contre, si sa pression artérielle s'élève, même modérément (140/90, 150/100), il verra son espérance de vie se réduire dans des proportions considérables : avec une pression artérielle de 150/100 mmHg, à 35 ans, l'espérance de vie est, en moyenne, de 25 ans (contre 42 ans pour une pression artérielle normale !).

Un individu de 55 ans par exemple, avec une pression artérielle normale (ce qui est évidemment moins fréquent à 55 ans qu'à 35 ans étant donné que la pression artérielle a tendance à augmenter avec l'âge) peut encore espérer vivre 24 ans, ce qui est pratiquement la même espérance de vie qu'un sujet de 20 ans plus jeune mais dont la pression artérielle est trop élevée (et il ne s'agit même pas de chiffres très élevés, mais de chiffres qui sont à la limite des valeurs souhaitables).

L'hypertension artérielle se situe en première ligne parmi les facteurs de risque des affections cardiovasculaires. Ces affections représentent la cause de mort n° 1 dans tous les pays à civilisation occidentale. En Belgique, 45 à 50% des décès sont dus à ces affections cardiovasculaires.



NOUVELLES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES GROUPES D'EXPLOITATION



RECRUTEMENT

ADMINISTRATION CENTRALE

Bellaert Y., licencié
Brackeva J., licencié
Feys M., licencié
Vandensteen L., ingénieur
Neirinckx M., dactylo-encodeuse

FLANDRE ORIENTALE

Thysebaert M., commis-dact.
Demeyer H., cond.-rec. AB
Erau W., cond.-rec. AB
De Keyser O., cond.-rec. AB
De Raedt H., cond.-rec. AB
Lievevrouw D., cond.-rec. AB

HAINAUT

Detille M., ouvrier
Martin M., cond.-rec. AB
Meunier W., cond.-rec. AB
Vostier J.-J., ouvrier

LIEGE

Dereze J., préposé aux pneus
Kempinaire C., cond.-rec. AB
Neutellers C., cond.-rec. AB

BRABANT

Van den Brant E., cond.-rec. AB
Clottemans E., mécanicien

LIMBOURG

Coenen P., cond.-rec. AB



MUTATIONS

FLANDRE OCCIDENTALE

Fouquet G., dactylo-encodeuse

Venken E. et Wolfs M.
Verstraeten B. et Maes N.

ANVERS

Hoefnagels G. et Rollier P.
Verdonck B. et Verriest R.
Matheussen G. et De Ketelaere L.
Janssens M. et Grootjans C.
Embrechts R. et Bruyninckx J.

FLANDRE ORIENTALE

Wauters R. et De Backer E.
Smet D. et Cogen C.
Debonne R. et Vandenbroeke C.

HAINAUT

Wilputte J.-P. et Glinne Y.
Drobisz J. et Alix C.
Andreadakis J. et De Mierbe C.
Vraux R. et Callens M.-T.
Lambert P. et Vershoren A.
Coenen D. et Coenen J.
Loosveld A. et Henry B.
Corbier G. et Botte N.
Durieux M. et Lepinois F.
Yodi J.-P. et Bettignies M.
Houdart M. et Fauconnier M.-R.

NAMUR-LUXEMBOURG

Crefcœur J.-C. et Collard D.

LIEGE

Sleypenn A. et Marichal M.-R.

BRABANT

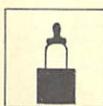
Temmerman C. et Arnoys L.
Blockx A. et Magnin J.
Bourguignon J.-C. et Frey D.
Van Elsen F. et Vanlaethem L.
Meunier R. et Lecocq M.-M.
Peeters J. et Ausloos M.

LIMBOURG

Langens E. et De Backer L.
Daenen B. et Prerot A.

FLANDRE OCCIDENTALE

Deputter K. et Major M.
Desaeyere R. et Delanghe M.
Devaux Y. et Buyse F.
Schaubroeck R. et Baroen M.
Corteel R. et Wertz L.



NAISSANCES

ADMINISTRATION CENTRALE

Daisy chez Collin H. (Hoegaarden)
Maxime chez Gaspar J.-N. (Bruxelles)

ANVERS

Sofie chez Van Steen F. (Wilrijk)

Lieve chez Etienne D. (Oostmalle)
Ann chez Nevelsteen M. (Meerhout)
Wouter chez Neys T. (Wuustwezel)
Annelies chez Martens D. (Merksem)
Ilse chez Peeters P. (Zoersel)
Debby chez De Coninck F. (Anvers)
Tania chez Willekens V. (Turnhout)
Tom chez Verreut T. (Schriek)

FLANDRE ORIENTALE

Tom chez Garvoet D. (Saint-Nicolas)
Wouter chez Sey A. (Destelbergen)
Jozefien chez Depauw R. (Lokeren)
Griet chez Kegels F. (Bornem)
Jimmy chez Delen J. (Lokeren)
Steven chez Van Damme G. (Gand)

HAINAUT

Fabian chez Verhaeghe C. (Eugies)
Aurore chez Dohmen G. (Leers-et-Fosteau)
Alexandro chez Decamps P. (Jemappes)
Geoffrey chez Loiseau P. (Dampremy)
Didier chez Hoyaux E. (Soignies)
Johanna chez Vandeput A. (Mont-sur-Marchienne)
Jennifer chez Burton J.-J. (Châtelet)
Nicolas chez Fagot V. (Chièvres)
Gennard chez Cataldo F. (Anderlues)
Gregory chez Clippe J. (Lobbes)
Sébastien chez François M. (Kain)
Elodie chez Lotiquet F. (Morlanwelz)
Ludovik chez Lorez E. (La Louvière)
Jean-Michel chez Ceulemans R. (Erquennes)

NAMUR-LUXEMBOURG

Jean-Marie chez Leroy P. (Dinant)
Mathieu chez Hamende H. (Forville)
Nathalie chez Schmirath C. (Jambes)
Dorothee chez Brichard R. (Fleurus)
Vanessa chez Pierrard Y. (Arlon)
Rolande chez Martin C. (Paliseul)
Benoit chez Renier C. (Jambes)
Gaëtan chez Pinnoy A. (Berchem-Ste-Agathe)
Pierre chez Jacques D. (Namur)
Joël chez Talbot L. (Bastogne)
Nancy chez Damilot M. (Dinant)
Florence chez Lambotte R. (Manhay)

LIEGE

Josiane chez Palmaers D. (Liège)
Julien chez Jaspert G. (Milmort)
Sandrine chez Bodson D. (Horion-Hozémont)
Valérie chez Milosavljevic G. (Vottem)
Laetitia chez Lambrecht G. (Hognoul)
Murielle chez Vinamont M. (Rocourt)

BRABANT

Koen chez Goossens F. (Grimbergen)
Sandra chez Dauw W. (Tielt-Winge)
Preben chez Vandael J. (Kessel-Lo)
Julien chez Delescaille J. (Walhain)

Tamara chez De Backer R. (Ternat)
Inneke chez Cleynen V. (Tirlemont)
Mellisa chez Geyskens L. (Aarschoot)
Amandine chez Collart J.-L. (Piétrain)

Frederique chez Smet A. (Bruxelles)
Staf chez Lemmens P. (Kessel-Lo)
Rebecca chez Stockmans M. (Herent)
Valerie chez Claude J. (Ixelles)
Stephanie chez Glaude G. (Tourinnes-St-Lambert)

LIMBOURG

Raf chez Bartholomevis W. (Stevoort)
Tim chez Doucet H. (Genk)
Kelly chez Clerckx J. (Zutendaal)
Kristien chez Hoeyberghs A. (Diest)

FLANDRE OCCIDENTALE

Preben chez Hemschoote M. (Knokke-Heist)
Sylvie chez Puype F. (Bruges)
Evy chez Vandierendonck J.-C. (Oostkamp)
Bart chez Taelmans D. (Zedelgem)
Kristien chez De Man (Jabbeke)



RETRAITES

	Années de service
ADMINISTRATION CENTRALE	
Maes A., dessinateur	43
Loeckx A., chef de bureau	39
Mlle Durlot L.-M., 1er commis	35

ANVERS

Linders J., 1er ouvrier d'élite	38
Testelmans A., cond.-rec. AB	38
Verbeeck P., cond.-rec. AB	35

FLANDRE ORIENTALE

Van der Cruyssen O., brigadier	34
Van Wassenhove A., cond.-rec. AB	38
De Smedt A., cond.-rec. AB	32

HAINAUT

Baleine G., brigadier	35
Berger R., cond.-rec. AB	27
Brohez A., ouvrier qualifié	29
Couvreur M., piocheur	28
Van Dyck A., cond. él.	35
Clinse A., ouvrier qualifié	29
Pannekoeke G., receveur	38
Vandenbergh L., cond. él.	32
Vanderdonck R., cond.-rec. AB	42

NAMUR-LUXEMBOURG

Masuy V., inspecteur du Mvt	34
Rasquin P., 1er ouvrier d'élite	35
Chantraine A., brigadier	44



MARIAGES

ADMINISTRATION CENTRALE

Serneels W. et Ceulemans L.

LIEGE

Delorge A., cond.-rec. AB 35

BRABANT

Dognie C., piocheur 26
 Kamers A., cond.-rec. AB 37
 Lanneer M., cond.-rec. AB 35
 Lejeune H., cond. él.-rec. 17
 Maetens J.-B., cond. él.-rec. 34
 Parewijck K., cond.-rec. AB 32

Guns J., ouvrier d'élite 26
 Schoukens A., receveur 39
 Vertongen J.-B., ouvrier spécialisé 19

LIMBOURG

Hilkens A., cond.-rec. AB 29
 Jannes M., cond.-rec. AB 37
 Vanheusden J., cond.-rec. AB 36
 Schoenaers W., cond.-rec. AB 34

LES LONGUES CARRIERES



O. Gremé
 Namur-Luxembourg
 du 21- 4-1941
 au 1- 2-1980



H. Clijmans
 Anvers
 du 3- 2-1941
 au 8- 6-1980



M. Bauwens
 Flandre Orientale
 du 17-10-1929
 au 31- 7-1980



G. Mambourg
 Brabant
 du 17- 7-1945
 au 3- 8-1980



J. Linders
 Anvers
 du 1- 6-1942
 au 31- 8-1980



G. Cannaearts
 Anvers
 du 30- 5-1942
 au 25- 5-1980



F. Dessy
 Brabant
 du 11- 6-1945
 au 6- 7-1980



G. Baleine
 Hainaut
 du 7- 8-1931
 au 7- 8-1966



A. Smeulders
 Anvers
 du 2- 6-1942
 au 27- 7-1980



A. Van Wassenhove
 Flandre Orientale
 du 17- 3-1941
 au 31-12-1978



P. Verbeeck
 Anvers
 du 1- 5-1945
 au 31- 8-1980



A. Lemayene
 Brabant
 du 1- 6-1942
 au 6- 7-1980



A. Van Dyck
 Hainaut
 du 30- 1-1940
 au 31- 4-1975



P. Rasquin
 Namur-Luxembourg
 du 26-11-1945
 au 30- 8-1980



F. De Becker
 Brabant
 du 1-11-1942
 au 17- 8-1980



V. Jacobs
 Liège
 du 19- 6-1942
 au 8- 6-1980



P. Claessens
 Anvers
 du 30- 8-1941
 au 1- 6-1977



J. Vanheusden
 Limbourg
 du 10- 2-1941
 au 1- 4-1977



A. Kamers
 Brabant
 du 4- 8-1942
 au 1- 1-1980



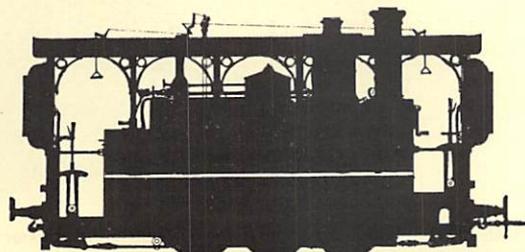
M. Lanneer
 Brabant
 du 12- 8-1945
 au 31- 8-1980



C. Bluekens
 Anvers
 du 23- 7-1941
 au 17- 8-1980



M. De Wilde
 Flandre Orientale
 du 4- 7-1945
 au 6- 7-1980



NECROLOGIE

«Nos Vicinaux» présente ses condoléances et l'assurance de toute sa sympathie aux familles en deuil.

AGENTS EN SERVICE

	Age
HAINAUT	
Pierart B., cond.-rec. AB	26
Dumont G., cond.-rec. AB	27
NAMUR-LUXEMBOURG	
Brandt M., chef de service de 2e cl.	63
LIEGE	
Sigmon E., cond.-rec. AB	30

**ALLOCATAIRES
 C.A.M.-C.R.A.-C.R.I.
 C.A.S.-C.C.T**

ANVERS	
Schepers L., cond. él.	84
Geerts J., receveur	77
Smolders J., receveur	91
HAINAUT	
Foubert R., piocheur	67
Toubeau J., cond. él.	76
Dupont L., ouvrier qualifié de 1ère cl.	71
Labart G., cond. él.	84
Miroir H., aiguilleur	78
Roup A., ouvrier d'élite	70
Vanderschueren E., brigadier	79
NAMUR-LUXEMBOURG	
Bodelet A., chef receveur	79
Bruyère D., ouvrier semi-qualifié	80
Harth J.-B., contrôleur	85
LIEGE	
Hansen H., cond. él.	85
Streel M., ouvrier qualifié	70
Dresse J., cond.-rec. AB	61
BRABANT	
De Schouwer J., agent du triage	73
Vanhoolant L., brigadier	82
Sommeryn J., contrôleur	82
Lichtert M., cond.-rec. AB	61
Uytbroeck L., cond.-rec. AB	75
Wauters K., receveur	72
Lombaert J., receveur	80
LIMBOURG	
Schouteren T., ouvrier d'élite	70
Gerets J.-L., contrôleur	72
Voets G., ouvrier qualifié de 1ère cl.	72
FLANDRE OCCIDENTALE	
Vanhoutte L., contrôleur	87
Vandaele J., piocheur	78
Lefevre O., cond.-rec. AB	67
Decraecke G., conducteur él.	80
Verhuc G., receveur	84
Vanhoutte A., ouvrier qualifié de 1ère cl.	81
D'Haene H., chef piocheur	72

Le roi Baudouin I^{er}

Le 20 septembre 1944, le prince Charles (né le 10.10.1903), fils du roi Albert et de la reine Elisabeth, devient régent du royaume. Dans cette fonction, il dirigera la Belgique d'après-guerre pendant 6 ans environ.

Il reçut Churchill, de Gaulle, Eisenhower et visita le Congo belge et le Ruanda-Urundi. En 1951, il se retira de la vie publique et, depuis lors, il s'adonne à la peinture, sous le pseudonyme de «Karel van Vlaanderen».

Le 1^{er} août 1950, le prince Baudouin, fils du roi Léopold III et de la reine Astrid, prit le titre de «Prince Royal» et, le 17 juillet 1951, il prêta, en tant que «Roi Baudouin 1^{er}», le serment constitutionnel devant les Chambres réunies.

Le règne du roi Baudouin (né le 7.9.1930, lors du 100^e anniversaire de l'indépendance de la Belgique) sera parsemé de graves problèmes, qui susciteront souvent de vives tensions : la question scolaire, l'indépendance du Congo (le Zaïre actuel), les grèves de 1960-1961, les antagonismes communautaires...

Le 15 décembre 1960, fut célébré le mariage du Roi avec Doña Fabiola de Mora y Aragon. Leurs nombreuses visites à l'intérieur du pays rendirent le Roi et la Reine très populaires. Ils parcourent aussi régulièrement les pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique.

A l'occasion du 25^e anniversaire du règne du Souverain fut créée le 31 mars 1976, la Fondation Roi Baudouin. Cette organisation a pour but d'améliorer la qualité de la vie.

Le Roi, fort intéressé par la politique du pays, remplit sa difficile mission avec compétence et doigté. Il marque un vif intérêt pour la vie de la nation, particulièrement pour la science et l'industrie, et consacre parfois des journées entières à la visite d'universités, d'usines et de musées.

Le rôle de la reine, discret quoiqu'efficace, mérite également l'attention. Tout comme la reine Elisabeth, la reine Fabiola veut s'occuper des moins favorisés. Elle fit

d'ailleurs des études d'infirmière et travailla quelque temps dans un hôpital madrilène.

En Belgique, ses activités se situent principalement sur le plan social et artistique. Dans ce but, elle a créé un secrétariat au château de Laeken. De nombreuses lettres et requêtes y arrivent jour-

nellement. La Reine s'intéresse surtout aux problèmes de la jeunesse, et spécialement à ceux des enfants handicapés.

Elle visite fréquemment des hôpitaux et des centres pédagogiques, dont plusieurs portent d'ailleurs son nom.



LL.MM. Le Roi Baudouin et la Reine Fabiola vont assister à la traditionnelle revue des troupes, à l'occasion de la Fête Nationale du 21 juillet.

LE PROBLEME DE L'ENERGIE EN BELGIQUE

Introduction

La question énergétique constitue depuis quelques années une des préoccupations primordiales des responsables politiques et de l'opinion publique de tous les pays du monde.

Le problème des réserves d'énergie, qui devait se poser tôt ou tard, s'est révélé urgent par suite du conflit du Proche-Orient (1973). Jusqu'alors, toute la vie économique était basée sur quelques sources d'énergie, principalement sur le pétrole qui était offert en abondance et à bon marché.

La hausse des prix dans ce secteur ainsi que la prise de conscience que cette source d'énergie n'était pas inépuisable ont engendré la crise. Notre pays également s'est rendu compte de l'importance de celle-ci. Il fallait chercher d'autres sources.

Les causes profondes sont toutefois à attribuer à d'autres facteurs :

- l'explosion de la prospérité dans les pays occidentaux (sociétés de consommation) ;
- le démarrage du développement économique dans le tiers monde ;
- les suites de la décolonisation.

Bref historique

Dès le début de la révolution industrielle, la Belgique a pu disposer d'énergie à bon marché grâce à ses mines de charbon. C'est depuis la seconde guerre mondiale que celles-ci ont commencé à péricliter. Ce déclin a pu être compensé par l'importation massive de pétrole bon marché. Le gaz naturel également s'est intégré progressivement dans la balance énergétique belge.

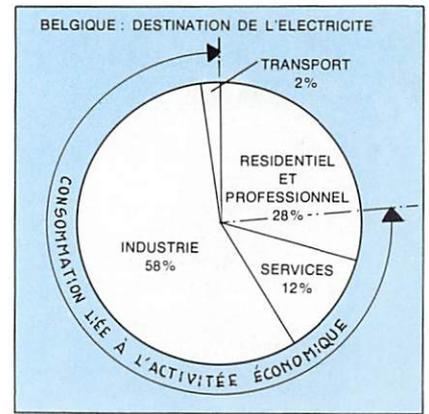
Cette période a été caractérisée par une prospérité sans cesse croissante et

un niveau salarial élevé. 1973 fut un tournant dans cette évolution.

Dans notre pays, la part du pétrole dans la consommation totale d'énergie primaire baissa de plus de 5%, tandis que la réduction de la part du charbon était freinée. D'autre part, pour la première fois, l'électricité primaire constitua une part importante dans la consommation d'énergie primaire, grâce à la mise en service des premières centrales nucléaires.

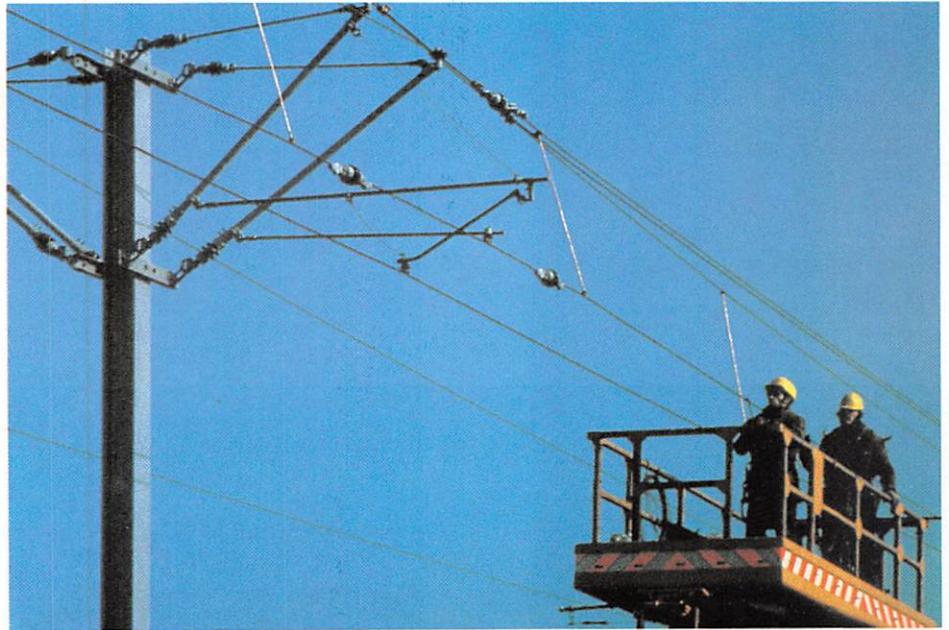
En 1970, notre balance énergétique était encore constituée pour 90% de charbon et de pétrole.

Actuellement, ces proportions ne sont plus les mêmes, suite à la diversification des sources d'énergie.



(Reproduit avec autorisation de «Gaselwest-Magazine», n° 4 de 1979 - Intercom, Distributie West, 8500 Courtrai)

(A suivre)



EXPOSITION «LES TRANSPORTS EN COMMUN» A FONTAINE-L'EVÊQUE

A l'initiative de l'administration communale de Fontaine-l'Évêque, une exposition consacrée aux transports en commun fut organisée, en la salle des fêtes de l'hôtel de ville, du 10 au 16 septembre 1980.

La S.N.C.V. y était présente avec un stand très attractif, comportant de nombreux panneaux lumineux et de grandes photos retraçant l'histoire et les activités de la Société dans la région. Différentes maquettes de notre matériel, parmi lesquelles celle de la nouvelle motrice articulée, figuraient aussi en bonne place.

Un montage audio-visuel sur le métro léger de Charleroi, réalisé en commun avec la S.T.I.C., retint spécialement l'attention. Notre dépliant concernant la nouvelle motrice, notre brochure «Comment voyager avec nous ?» et des pochettes d'allumettes «vicinales» furent également très appréciés par le nombreux public.



UN JOUR OU UN WEEK-END D'ÉVASION

Voici un résumé des principaux événements qui auront lieu au cours des deux prochains mois.

- 1 - 4 janv. **BRUGES** «New Jazz for New Year» (chaque jour à 21 h).
- 1 - 11 janv. **ZOTTEGEM** Fêtes d'hiver (pour la 24e fois). Le 10, Carnaval des adultes.
- 3 janv. **TERMONDE** Concours traditionnel de groupes costumés (à 16 h).
- 3 janv. **HOVE** 19e Cortège des Rois mages de la jeunesse (à 14.30 h).
- 10 janv. **ZOTTEGEM** Carnaval des adultes (dès 16.30 h) - Cortège.
- 10 - 18 jan. **BRUGES** Salon des vacances au Boudewijnpark.
- 10 - 18 janv. **COURTRAI** Aux Halles : Motorhome 81.
- 12 janv. **MAARKEDAL** A Etik-hove, «Lundi des fous» (dès 19 h).
- 14 - 25 janv. **BRUXELLES** Aux Palais du Centenaire : Salon de l'auto - Salon de véhicules utilitaires.
- 17 janv. **MALLE (Oostmalle)** Dès 10 h. Pèlerinage en l'honneur de St.-Antoine (folklore).
- 17 janv. **PUIVELDE (Belsele)** Pèlerinage en l'honneur de St.-Antoine.
- 17 - 18 janv. **BRUXELLES** Au Centre international Rogier : exposition féline.
- 24 janv. - 8 févr. **BRUXELLES** Au centre international Rogier : Salon de la Maison idéale.
- 25 janv. **GAMMERAGES** Fêtes folkloriques (à 14.30 h).
- 6 - 15 févr. **BRUXELLES** Aux Palais du Centenaire : Salon Batibouw.
- 7 - 15 févr. **LIEGE** Salon des Vacances, Bricolages, Jardinage.
- 7 févr. **BLANKENBERGE** 23e Bal du Prince (sélection du prince Carnaval dans les quatre salles du Casino).
- 7, 8, 9, 14, 15 et 16 févr. **COURTRAI** Aux Halles : salon des vacances 81.
- 22 févr. **GRAMMONT** A 15 h, cortège folklorique suivi du «Krakelingenworp» (jet de craquelins); à 20 h «Tonnenbrand» (grand feu).
- 26 févr. - 3 mars **EUPEN** Manifestations carnavalesques - Le 1er mars, à 14 h, cortège des enfants; le 2, à 14 h, cortège du «Rosenmontag».
- 28 févr. **GENK** Cortège carnavalesque international.

CHAMPIONNATS CYCLISTES POUR LE PERSONNEL DE LA S.N.C.V.



Aux mois d'août et de septembre 1980, quatre championnats cyclistes pour le personnel de la S.N.C.V. ont été disputés. Seulement les résultats de trois championnats nous sont parvenus.

31 AOÛT 1980, A TIELT : CHAMPIONNAT DU BRABANT

Catégorie des plus de 35 ans
(13 participants)

- 1) Andries A. (champion), 2) Huygens L., 3) Meulemans R., 4) Verbeeck G., 5) Farazijn E., 6) Nyns G., 7) Sterckx R., 8) Strouven A., 9) Goffings L., 10) Van den Berghe R., 11) Verhaegen C., 12) Combrez D., 13) Balza M.

Catégorie des moins de 35 ans
(20 participants)

- 1) Crauwels L., 2) Moens J.-P., 3) Swerts L., 4) Van Spouwen J., 5) Dewil E., 6) Rosseel R., 7) Bilaey Y., 8) Van Geneugden A., 9) Alaerts J. (champion), 10) Luyten, 11) Rijckaert P., 12) Verlinden G., 13) Block R., 14) Meurisse G., 15) Mertens Ch., 16) Bostyn J.-M., 17) Desmet A., 18) Bouchez Fr.

6 SEPTEMBRE 1980, A ASSEBROEK : CHAMPIONNAT DE FLANDRE

Catégorie des plus de 35 ans
(20 participants ; 40 km en 1.06h)

- 1) Andries (O.L.V.-Tielt) (champion), 2) Van Maeckelberghe G. (fermier), 3) De Coninck R. (fermier), 4) Nyns G. (Oostmalle), 5) Balcaen J. (Courtrai), 6) Meulemans R. (O.L.V.-Tielt), 7) Sterckx R. (Bruxelles), 8) Verbeeck O. (Westerlo), 9) Farazijn E. (Dixmude), 10) Letont R. (Charleroi), 11) Deprez G. (Ostende), 12) Goffings L. (Gand), 13) Verhaeghen C. (Tremelo), 14) Strouven A. (fermier), 15) ex aequo : Vandenberghe R. (Merelbeke) et Geers F. (Assebroek), 17) De Bree E. (Assebroek), 18) Balza M. (Charleroi), 19) Degaspari I. (Charleroi).

Catégorie des moins de 35 ans
(24 participants ; 65 km en 1.36h)

- 1) Crauwels L. (Broechem) (champion), 2) Swerts L. (Tremelo), 3) Verslype J. (Assebroek), 4) Van Ginckel H. (Hoogstraten), 5) Dewil E. (Evere), 6) Van de Woestyne J. (Destelbergen), 7) Bilaey Y. (Assebroek), 8) Rosseel R. (Dixmude), 9) Alaerts J. (O.L.V.-Tielt), 10) Van Geneugden A. (Anvers), 11) Boone L. (Adm. Cent.), 12) Ryckaert P. (Anvers), 13) Bouchez F. (Charleroi), 14) Moens J.-P. (Hamme), 15) Kins J. (Geluwe), 16) Deckers L. (Tremelo), 17) Ryckaert F. (Destelbergen), 18) Mertens Ch. (Anvers), 19) Block R. (Anvers), 20) ex aequo : Wackenier E. (Ostende) et Verlinden G. (Malines), 22) ex aequo : De Smet A. (Malines), Leveke G. (Ostende) et Bostyn J. (Malines).

14 SEPTEMBRE 1980, A FLORENNES : CHAMPIONNAT DE WALLONIE

Catégorie des plus de 35 ans
(15 partants)

- 1) De Coninck, 2) Andries, 3) Nyns, 4) Farazijn E., 5) Meulemans, 6) Verbeeck, 7) Sterckx, 8) Goffings, 9) Letont (champion), 10) Strouven, 11) Van den Berghe, 12) Minet, 13) Mahy, 14) Balza, 15) Charlier.

Catégorie des moins de 35 ans
(24 partants)

- 1) Van de Woestyne, 2) Bilaey, 3) Moens, 4) Van Geneugden, 5) Swerts, 6) Van Ginckel, 7) Bouchez (champion), 8) Alaerts, 9) Aerts, 10) Crauwels, 11) Rosseel, 12) Dewil, 13) Verlinden, 14) Gabriel, 15) Coenen, 16) Honoré, 17) Desmet, 18) Meurisse, 19) Block, 20) Devits, 21) Wins, 22) Tombeau, 23) Collas, 24) Verslype.

Furent couronnés champions de Belgique :

Andries A., chez les plus de 35 ans, et Bilaey Y., chez les moins de 35 ans.

Toutes nos félicitations.

M. M. BRANDT n'est plus

Le décès de M. Marcel Brandt, chef de service de 2e classe, survenu le 5 août 1980, à l'âge de 63 ans, a été appris avec une profonde tristesse par tous ceux qui l'ont connu.

Entré le 1er septembre 1934 en qualité de commis, il comptait plus de 45 ans de service à la S.N.C.V. Il passa toute sa car-

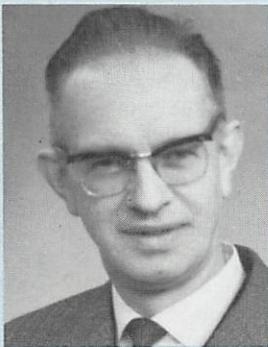
rière au Service du Mouvement de la province de Namur, où il fut promu successivement rédacteur le 1.1.1946, commis principal le 1.1.1952 et chef de service de 2e classe le 1.1.1962.

M. Brandt était un travailleur méthodique, serviable et courtois. Nous exprimons à ses proches l'expression de nos sincères et profondes condoléances.

Groupe de Namur-Luxembourg

M. V. MASUY,
inspecteur
du mouvement

Entré à la S.N.C.V. le 1.8.1946 en qualité de surveillant V.T., M. Victor Masuy, diplômé géomètre expert immobilier, fut titularisé comme tel le 1.1.1949. Il assura la surveillance de la construction de lignes d'abord, de leur démontage ensuite et s'occupa aussi de la rétrocession des terrains devenus disponibles.



En 1958, il fut muté au Service du Mouvement de la région de Chimay-Couvin, du nœud de Florennes-Mariembourg et de plusieurs dépôts extérieurs de

Namur. M. Masuy s'acquitta de sa nouvelle tâche avec beaucoup d'ardeur et d'efficacité, ce qui lui valut d'être nommé chef de service de 1ère classe le 1.8.1964.

A partir du 1.5.1970, il devint également responsable des lignes urbaines et suburbaines de Namur et, le 1.9.1977, des lignes d'autobus reprises de la S.N.C.B. Le 1.1.1980, il fut promu inspecteur du mouvement.

Puisse-t-il pendant de longues années profiter des joies d'une retraite bien méritée.

Groupe du Brabant

M. F. WAUTERS,
premier commis
d'exploitation

Embauché le 27.4.1941 comme conducteur électrique sur la ligne Bruxelles - Louvain, M. Frans Wauters fut occupé au bureau d'Evere à partir du 1.9.1958 et nommé commis le 1.1.1962.

Transféré en 1965 au dépôt de Cureghem, il y fut promu commis d'exploitation le 1.1.1973. Affecté ensuite au Service de la

Comptabilité du Groupe, il devint 1er commis d'exploitation le 1.1.1974. De tout cœur, nous lui souhaitons de nombreuses années de santé et de bonheur.



M. R. DAMMAN,
contrôleur

M. Robert Damman entra en service à la Société en qualité de conducteur-receveur AB le 1er avril 1958, à Grimbergen.

A partir du 1.3.1963, il fut affecté au service administratif de ce dépôt. Nommé contrôleur le 1.10.1966, il exerça cette fonction jusqu'à la fin de sa carrière.

Nous lui souhaitons de jouir longtemps encore d'une heureuse retraite.

ACTES DE PROBITÉ

Les agents dont les noms suivent, mentionnés par dépôt, ont remis à leur chef des sommes d'argent ou des objets trouvés au cours de leur service.

ANVERS

Anvers : Smout A. (sac à main + 8.500 F + chèques), Baes P. (portefeuille + 14.500 F), Baes P. (portefeuille + 662 F).

Turnhout : Proost V. (portefeuille + 1.000 F), Boeren J. (portefeuille + 1.300 F).

FLANDRE ORIENTALE

Hofstade : Van Steenbrugge R. (627 F).

Saint-Nicolas : Lyssens E. (4.065 F).

HAINAUT

Charleroi : Somville J.-M. (400 F + documents), Vanwerymers E. (portefeuille + 1.460 F).

Châtelet : Bourguignon C. (sacoche + 600 F + 25 Florins), Lacroix R. (sacoche + 5.345 F).

La Louvière : Viesme R. (sacoche dame + 2.616 F), Bosca A. (portefeuille + 1.027 F).

Mons : Lhoir M. (sacoche dame + 12.669 F + documents).

Quaregnon : Damée M. (sacoche + 5.350 F), Vanechoudt C. (portefeuille + 4.091 F).

NAMUR-LUXEMBOURG

Havelange : Danloy J. (montre dame).

La Roche : Micret G. (portefeuille + 1.775 F).

Namur : Courtois D. (sac dame + 2.395 F + documents), Deom C. (sacoche + 777 F), Quevrin H. (montre dame), Chasseur L. (portefeuille + 1.840 F), Delsaux E. (portefeuille + 3.070 F), Louis J. (portefeuille + 700 F).

Ohey : Ruelens V. (portefeuille + 2.265 F + chèque de 4.401 F + bague), Gridelet E. (sac + 1.424 F).

Onoz : Vandezande D. (titres pour une valeur nominale de ± 4 millions).

LIEGE

Bassenge : Hans J. (1 clarinette), Swerts G. (5.985 F).

Bressoux : Thevenard (628 F), Curinckx (900 F).

Eupen : Hunger (1.235 F).

Liège St.-Gilles : Radermacher (2.600 F).

Rocourt : Vanstipelen (1.240 F), Vincent (2.990 F).

Warzée : Neuville A. (518 F), Gerard H. (1.246 F).

BRABANT

Asse : Van Wassenhove W. (sac à main + 20.961 F + documents).

Louvain : Geens V. (portefeuille + 1.934 F), Meuleman H. (portefeuille + 2.420 F + documents).

LIMBOURG

Genk : Gabriels J. (sac à main + 1.709 F), Doucet H. (montre dame), Vanderstegen J. (portefeuille + 1.000 F), Schreurs H. (sac à main + montre).

Lanaken : Koolen L. (portefeuille + 12.640 F + carnet de chèques + documents), Theys L. (sac à main), Ballegeer (sac à main + portefeuille + 513 F).

Maaseik : Hendrixx H. (portefeuille + 2.810 F), Schalley Th. (sac + 660 F), Daelmans N. (portefeuille + 720 F), Baens J. (portefeuille + 821 F).

Saint-Troand : Appeltans J. (transistor), Aerts G. (bracelet en or).

Tessenderlo : Van Bael L. (portefeuille + abonnement + 532 F).

FLANDRE OCCIDENTALE

Assebroek : D'Hont R. (portefeuille + 2.920 F), De Bree E. (portefeuille + 2.976 F), Meyvaert W. (sac + 426 F + 50 FF), Augustyn D. (documents + 500 F).

Courtrai : Coopman F. (paire de lunettes + étui), Vanneste R. (portefeuille + 2.080 F), Eeckhout L. (portefeuille + 596 F), Vierstraete D. (paire de lunettes + étui), Vandamme L. (portefeuille + 533 F), Vantomme W. (portefeuille + 1.674 F), Demeyere G. (montre de dame), Verkin P. (montre-bracelet).

La Panne : Bryon L. (portefeuille + 5.500 F + livret d'épargne + 14.703 F), Duyver J. (valise + rasoir électrique), Dumolin H. (appareil photog.).

Ostende : Deprez G. (portefeuille + 1.503 F), Ameye J. (sacoche + 291 F + 1.392 F), Vanhooren E. (portefeuille + 1.224 F), Desanghere A. (portefeuille + 1.227 F), Hubert M. (portefeuille + 2.276 F), Sapoye D. (portefeuille + 816 F), Popeye E. (portefeuille + 918 F).

SOMMAIRE N° 209 NOVEMBRE-DECEMBRE 1980

Les vœux de M. le Directeur général	2
Faites verser votre rémunération à un compte postal ou bancaire	3
Dites-le avec des fleurs	4
Concours de sécurité inter-groupes	5
2000 jours sans accident au Groupe du Brabant	5
La nouvelle motrice articulée à Charleroi	6
Remise de distinctions honorifiques	
Groupe du Hainaut	6
Une draine de contrôle en service à la S.N.C.V.	7
Page familiale	8
Personalia	10
150 ^e anniversaire de la Belgique	
Le roi Baudouin I ^{er}	12
L'énergie en Belgique	13
Exposition à Fontaine-L'Evêque	13
Un jour ou un W.-E. d'évasion	14
Championnats cyclistes vicinaux	14
3 retraites bien méritées	15
Actes de probité	15

Photo de la couverture :
Le bâtiment de la C.E.E. au rond-point Schuman.

Périodique bimestriel du personnel de la S.N.C.V.

Rédaction : rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.

Téléphone : (02) 230.03.30 - Ext.: 335 — C.C.P. 000-0003227-26.

Editeur responsable : L. Vanderfaeillie, rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.



Membre de l'association belge de la presse d'entreprise - A.S.B.L.